



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

www.fr.ch/diaf

***Seules les paroles prononcées font foi !
Es gilt das gesprochene Wort!***

**Assemblée générale AFAPI
Hauptversammlung FIPO**

Posieux (Grangeneuve), le 26 février 2026 / den 26. Februar 2026

Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, directeur IAF

Une application des règles pragmatique, proportionnée et humaine.

Eine pragmatische, verhältnismässige und humane Anwendung der Vorschriften.

Mesdames, Messieurs,

Sehr geehrte Damen und Herren

C'est un plaisir d'être parmi vous aujourd'hui pour cette assemblée générale. Votre engagement, votre professionnalisme et votre sens des responsabilités sont essentiels pour l'agriculture fribourgeoise. AFAPI joue, depuis plus de 30 ans, un rôle central dans la crédibilité de notre système de contrôles et la qualité de notre production.

J'aime assister aux assemblées générales annuelles car c'est l'occasion de vous écouter, de se parler franchement, de poser les défis avec lucidité, de parler des problèmes de manière constructive et orientée solution. J'ai d'ailleurs passablement modifié mon discours en cours d'assemblée en fonction de ce que j'ai entendu.

Les contrôles ? Cela ne concerne pas que l'agriculture. Que ce soit pour l'environnement, les restaurants (une page dans la liberté du jour), la sécurité des chantiers, incendie ou hygiène et je pourrais continuer ainsi longtemps ... Si j'évoque leur nombre, leur degré de précision ... Quand j'échange autour de moi, il y a une constante : on ne fait jamais juste, trop nombreux pour certains, pas assez pour d'autres, trop précis pour certains, pas assez exigeants pour d'autres.

Et lorsque je me trouve au Grand Conseil devant les députés, c'est l'incohérence totale, les mêmes qui demandent moins de contrôles pour l'agriculture lorsque je suis à la barre du condamné, exigent 20 minutes plus tard une augmentation des contrôles pour la qualité des eaux et de nos rivières à mon collègue, et qui est contrôlé ? Les agriculteurs évidemment, et je ne parle pas des instruments parlementaires pour plus de contrôles sur les produits et sur la traçabilité.

Et ils sont déposés par qui ? Par des députés agriculteurs ... Et de plus, il suffit d'une tragédie ou un accident pour avoir des réactions très émotionnelles, avec des visions à très court terme administrativement souvent très lourdes et très chères, sans forcément de grandes plus-values. Comme quoi, la thématique des contrôles n'est pas simple, mais cela vous le saviez ...

Permettez-moi donc de continuer par un constat clair du Conseil d'État :

Oui, les contrôles agricoles constituent un risque financier, une source de stress et une charge administrative importante pour les exploitations comme pour l'administration, c'est une évidence. Comme il est d'ailleurs évident que l'espacement des contrôles amplifient le risque financier entre autres.

Ce sont des réalités que nous connaissons et que nous ne minimisons pas. Mais les contrôles restent nécessaires.

Nécessaires pour :

- vérifier le respect des exigences légales,
- garantir la bonne utilisation des subventions publiques,
- assurer la protection de l'environnement,
- maintenir un haut niveau de bien-être animal,
- promouvoir une agriculture durable, transparente et crédible.

Ils sont indispensables pour préserver la confiance du public, des marchés, des partenaires et... de la profession elle-même.

Les contrôles ne sont pas là pour sanctionner, mais pour protéger. Protéger la qualité de notre production, protéger nos labels, protéger nos marchés. Ils sont une garantie collective, et j'espère que vous en êtes toutes et tous convaincus.

Cela étant dit, nous avons la responsabilité, au sein de l'administration comme au sein des organisations professionnelles, de rester attentifs à ce que les contrôles restent proportionnés, cohérents et réellement utiles.

La réduction des charges administratives et de la pression morale est un objectif prioritaire.

Les agricultrices et agriculteurs sont aujourd'hui soumis à de fortes pressions administratives, auxquelles s'ajoutent souvent des charges morales importantes.

- la peur de faire faux,
- l'impression d'être constamment surveillé,
- le sentiment que l'on ajoute des obligations sans toujours en comprendre le sens.

Ces préoccupations, je les entends. Elles sont légitimes. Et nous devons y répondre.

J'aimerais d'ailleurs préciser que oui c'est Grangeneuve qui a la responsabilité d'effectuer les contrôles conformément aux exigences fédérales. Mais non, l'AFAPI n'est pas totalement exclu, comme cela a été dit, de la décision et la discussion.

A ma connaissance, les objectifs, la planification générale, la définition des exploitations concernés par les contrôles basés sur les risques se font en collaboration avec l'AFAPI qui, si elle n'est pas effectivement l'organe de décision, est consultée, écoutée et participe donc aux décisions. J'en parle volontiers durant l'apéro si mon image est fausse.

Im Rahmen eines runden Tisches mit Vertretern der Bundesämter, Kantone und privaten Labels und unter der Leitung von Bundesrat Guy Parmelin wurde der Aktionsplan «Kontrollen auf Landwirtschaftsbetrieben» erarbeitet.

Der Aktionsplan wurde am 4. September 2025 unterzeichnet.

Sein Ziel ist es, die Anzahl Kontrollen auf höchstens eine Kontrolle pro Betrieb und pro Jahr zu reduzieren.

Um dies zu erreichen, wurden 60 Massnahmen definiert, darunter:

- *eine bessere Koordination der verschiedenen Arten von Kontrollen,*
- *eine Vereinfachung der Anforderungen an die Dokumentation,*
- *eine effizientere Digitalisierung,*
- *eine Verringerung der Anzahl spezifischer Programme,*
- *eine Stärkung der Grundkontrollen,*
- *verhältnismässige Sanktionen für geringfügige Verstösse.*

Die Umsetzung des Aktionsplans beginnt mit dem Verordnungspaket 2026, das derzeit in der Vernehmlassung ist.

Dies wird jedoch einige Zeit in Anspruch nehmen.

Et vous avez sûrement lu avec intérêt les décisions prises par le Conseil fédéral la semaine dernière en matière de politique agricole.

Les grandes lignes de la PA 2030 ont été définies avec l'objectif principal : renforcer la sécurité alimentaire de la Suisse.

Les orientations majeures sont

- la réduction de la charge administrative, sans surprise,
- mais aussi des paiements directs plus orientés sur les résultats,
- un renforcement des conditions-cadre du marché,
- une promotion de l'utilisation efficiente des ressources
- et la mise en œuvre de la stratégie de protection durable des cultures à l'horizon 2035
- et finalement un accent sur la durabilité dans toute la chaîne agroalimentaire.

Le projet détaillé sera mis en consultation d'ici la fin de l'année par la Confédération.

Je tiens cependant à clarifier un point : Réduire le nombre de contrôles, oui. Mais pas au point de mettre en péril la crédibilité du système, ni d'exposer la profession à des risques financiers encore plus grands.

Vous l'avez entendu, des contrôles préventifs sont par exemple organisés afin d'éviter des sanctions le jour où ils deviennent contraignants. Agro impact, J'ai été critiqué par la branche face à ma frilosité à entrer de cet immense bateau administratif. Mesdames, Messieurs, ma position est claire, oui nous avons besoin d'un système de mesure de CO2 face aux défis du futur. Mais, Mesdames, Messieurs, nous n'avons pas besoin d'une Rolls-Royce. Une Mercedes moins coûteuse, moins administrative suffira. Néanmoins, mis sous pression par AGRI fribourg, nous soutenons financièrement cet outil tout en exerçant une pression à la simplification.

En octobre 2025, le Grand Conseil a accepté la motion qui demande de fixer un plafond légal de 6% du nombre d'exploitation soumis aux contrôles pour les contrôles basés sur le risque.

On parle ici de 140 contrôles pour 2025, ce qui représente 6.7%. On réduira le nombre à 6 % pour 2026, autrement dit une diminution de 20 contrôles sur un total de plus de 3'000 contrôles effectués l'année passée.

Le Conseil d'État fera la modification de la base légale, mais je me permets de répéter ce que j'ai dit lors du débat au Grand Conseil – cela ne change rien - c'est au niveau de la politique agricole fédérale qu'il y a des leviers.

Ce que nous voulons, c'est un système plus simple, pas un système moins fiable.

Notre objectif n'est pas d'en faire moins, mais de faire mieux.

Moins de complexité, plus d'efficacité.

Moins de contraintes, plus de sens.

L'application des règles doit être pragmatique, proportionnée et humaine.

C'est cette vision que nous défendrons lors de la consultation de la PA 2030.

Votre association joue un rôle majeur :

- par son professionnalisme reconnu,
- par sa connaissance fine des réalités de terrain,
- par son impartialité,
- par sa capacité à coordonner les contrôles publics et privés,
- par son engagement dans la transparence et l'accompagnement des exploitants.

L'AFAPI est un atout précieux pour notre canton. Je vous remercie pour votre engagement, votre professionnalisme et votre collaboration précieuse.

Merci et félicitations au président qui va mettre un terme à son engagement.

Je vous souhaite un excellent apéro, je me réjouis d'échanger avec vous sur le nombre de contrôles. Depuis la révolte agricole, je crois pouvoir dire que je maîtrise de mieux en mieux la thématique même si j'ai encore et toujours beaucoup à apprendre.

Merci de votre attention.